



Problème avec mon propriétaire

Par **scottsangha**, le **23/02/2009** à **13:41**

J'ai emménagé dans mon appartement le 1er decembre 2008. J'ai payé intégralement mon loyer de decembre et de janvier. J'ai le droit a l'apl et donc la caf m'a remboursé le mois de janvier et donc mon propriétaire a eu l'argent le 5 fevrier 2009 mais il ne veut pas me les rendre. J'ai été voir à la caf et la conseillère m'a dit qu'il ne pouvait rien faire. Donc j'aimerais savoir ca que je pourrais faire (il me doit environ 316 euros)

Par **Marion2**, le **23/02/2009** à **13:58**

Bonjour,
Vous déduisez de votre prochain loyer le versement de la CAF effectué à votre propriétaire en février.
Si votre propriétaire vous crée des problèmes, vous contactez l'Agence Départementale pour l'Information des Locataires (ADIL). Votre mairie vous donnera les coordonnées.
Cordialement.

Par **scottsangha**, le **23/02/2009** à **14:19**

ai-je vraiment le droit de ne pas payer mon loyer? comme je paie 116 euro de loyer si je fais le décompte ca fait que je ne lui paierai pas de loyer pendant deux mois

Par **Marion2**, le **23/02/2009** à **17:50**

Dans la mesure où cette personne refuse de vous rembourser le trop-perçu de la CAF, c'est la seule façon de récupérer cet argent.
Vous pouvez envoyer un courrier recommandé AR à votre propriétaire, lui indiquant que devant son refus de vous restituer l'APL du mois de janvier qu'il a perçu de la CAF en février, alors que vous aviez réglé le loyer de janvier dans son intégralité, vous déduirez le montant de cette APL sur les 2 prochains loyers.
Contactez l'ADIL.
Cordialement

Par **scottsangha**, le **23/02/2009** à **17:58**

merci beaucoup
excusez moi d'insister mais je veux être sûr qu'il ne peut pas porter plainte si je ne paie pas mon loyer.
est-ce que j'ai le droit vis-à-vis de la loi?